



Liste des professions donnant droit à une dispense des cycles 1 et 3 (APP)

Professions dispensées des cycles 1 et 3
Ambulancière/Ambulancier dipl. ES
Art-thérapeute DF
Assistante médicale/Assistant médical CFC ou dipl. FMH
Chiropraticienne/Chiropraticien + Massage thérapeutique
Dentiste
Diététicienne/Diététicien CRS / Nutrition et diététique BSc HES
Droguiste dipl. ES + Herboristerie, Phytothérapie
Ergothérapeute CRS / Ergothérapie BSc HES
Infirmière/Infirmier dipl. ES / BSc Soins infirmiers HES / Soins infirmiers DN 2
Logopédiste dipl. CDIP / Logopède BA
Masseuse médicale/Masseur médical BF + Massage classique, Drainage lymphatique manuel, Réflexologie plantaire, Hydrothérapie générale MCO, Massage du tissu conjonctif, Electrothérapie, Enveloppements, Fangothérapie
Masseuse médicale/Masseur médical CRS + Massage classique, Drainage lymphatique manuel, Réflexologie plantaire, Hydrothérapie (massage hydrique)
Médecin
Naturopathe DF
Ostéopathe dipl. CDS / BSc HES
Pharmacienne/Pharmacien
Physiothérapeute CRS / Physiothérapie BSc HES + Massage classique, Massage thérapeutique
Podologue dipl. ES
Psychomotricienne/Psychomotricien CRS / Psychomotricité, thérapeute dipl. CDIP / BA HES
Sage-femme/Homme sage-femme CRS / BSc HES
Sciences biomédicales BSc / MSc
Spécialiste en activation dipl. ES
Technicienne/Technicien en analyses biomédicales dipl. ES / Laborantin/-e médicale CRS
Technicienne/Technicien en radiologie médicale dipl. ES / BSc HES
Technicienne/Technicien en salle d'opération dipl. ES
Vétérinaire

Professions dispensées du cycle 1
Assistante/Assistant en pharmacie CFC
Assistante/Assistant en podologie CFC
ASSC Assistante/Assistant en soins et santé communautaire CFC / Soins infirmiers DN 1
Biologiste BSc
Droguiste CFC
Hygiéniste dentaire dipl. ES
Orthoptiste dipl. ES
*Psychothérapeute – Psychologue MSc
Technicienne ambulancière/Technicien ambulancier BF
Thérapeute complémentaire DF

* jusqu'au 31.12.2018

Les titres selon l'ancien droit sont vérifiés conformément aux bases légales pertinentes.
Les titres postgrades et spécialisés dans le domaine de la santé (MAS, EPD etc.) ne sont pas mentionnés ici, vu qu'ils présupposent une profession initiale.

16.04.2018